

Annexe des règles d’arbitrage

**15 Avril 2017 Roubaix**

* **Un coup de poing = 1 point, si poing fermé et bras tendu. Et validé par 2 juges minimum**
* **Fenêtre de réaction juges pour validation de point 1 seconde**
* **La jambe levée n’entraine pas de GAM-JEOM = Si la jambe est reposée sans attaque mais ne dépasse pas la hauteur des genoux**
* **Le passage de main derrière l’adversaire n’entraine pas de GAM-JEOM = Si les bras sont écartés et ne sont pas considéré comme saisi.**
* **Est pénalisé par un GAM-JEOM tous combattants posant un genou ou une main au sol (doigts y comprit)**
* **Est pénalisé par un GAM-JEOM si = Lever la jambe pour bloquer l’attaque de l’adversaire, frapper dans la jambe de l’adversaire, lever la jambe et donner un coup de pied en l’air plus de 3 secondes pour empêcher les mouvements d’attaque de l'adversaire.**